

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12 rue Michel Gautier
76600 Le Havre

M. Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Le Havre, le 13 avril 2021.

Objet : Menaces sur le statut et les conditions d'exercice des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Premier Ministre,

Alerté et inquiet par les conséquences de la transposition de la Directive européenne sur le temps de travail (DETT) sur l'organisation de nos services départementaux d'incendie et de secours qui mettrait fin au volontariat aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, j'avais saisi votre prédécesseur en novembre 2018.

Celui-ci m'avait rassuré, par courrier en date du 8 janvier 2019, en rappelant son « attachement aux équilibres actuels de notre modèle de sécurité civile, dont le volontariat des sapeurs-pompiers constitue la colonne vertébrale ».

Il m'indiquait que « les autorités françaises ont engagé un dialogue avec la Commission Européenne pour poursuivre une analyse partagée des conséquences de l'arrêt Matzak sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires français. De ces contacts, je retiens notamment que les services de la Commission ont à cœur d'identifier, conjointement avec nous, les meilleures solutions pour préserver le modèle français du volontariat ».

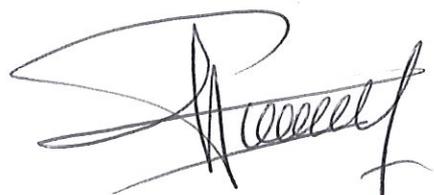
Or j'apprends par courrier et par une motion transmise par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France qu'un décret en préparation viendrait contrarier l'activité des sapeurs-pompiers volontaires. Celui-ci aurait pour vocation d'encadrer leur activité pour se conformer à la directive européenne 2003/88/CE concernant l'aménagement du temps de travail.

La Fédération exprime sa « très forte inquiétude que suscite cette démarche » chez les 199.000 sapeurs-pompiers volontaires « pour la pérennité du volontariat et la qualité de notre système de secours ». Elle réfute « toute idée d'une norme réglementaire venant contrarier et contraindre l'expression de l'engagement citoyen, garant de la proximité des secours et source de résilience de nos territoires ».

Considérant que l'efficacité de notre système de secours, au sein duquel le volontariat est un aspect essentiel, est connue et reconnue et, que jusqu'à preuve du contraire il ne mérite aucune réforme réglementaire qui viendrait nuire à cette efficacité, je souhaiterais connaître les intentions poursuivies par votre gouvernement à travers le décret envisagé.

Par ailleurs, les éléments fournis par la Fédération me semblent contraires aux affirmations de votre prédécesseur, je souhaiterais savoir si nous sommes en présence dans ce dossier d'un changement de doctrine du gouvernement.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Paul LECOQ', with a large, stylized initial 'J' and 'P'.

Jean Paul LECOQ